

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

Service de l'état civil

Formalités à remplir après la déclaration de décès

Administrations et instances à informer :

- **Caisse de maladie**

- * une copie intégrale de l'acte de décès
- * factures acquittées qui donneront droit à un remboursement d'une part des frais (1.032,91 €)

- **Caisse de décès**, si le défunt/la défunte y était affilié(e)

- * une copie intégrale de l'acte de décès

- **Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste**, si le défunt/la défunte y était affilié(e)

- * une copie intégrale de l'acte de décès

Adresse postale :

- **Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste**

L-2971 Luxembourg

Tél. : 49 94 45 - 1

Guichets : 49, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:45 à 11:45 et de 13:00 à 17:00

- **Caisse(s) de Pension(s)**

- * une copie intégrale de l'acte de décès
- * une copie intégrale de l'acte de mariage, établie après le décès, si le conjoint a droit à une pension de survie

Adresses postales :

- **Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP)**

L-2096 Luxembourg

Tél. : 22 41 41 - 1

Guichets : 1 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:15 à 13:00 et de 14:00 à 16:15

ou

Guichets : 125, route d'Esch, L-2977 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:00 à 16:15

- **Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires et Employés Communaux**

B.P. 328, L-2013 Luxembourg

Tél. : 45 02 01 - 1

Guichets : 20 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- **Administration du Personnel de l'Etat**

B.P. 1204, L-1012 Luxembourg

Tél. : 2478 - 2478

Guichets : 63, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- **Entraide Médicale des CFL**

B.P. 1803, L-1018 Luxembourg

Tél. : 49 90 - 3416

Guichets : 15 place de la Gare, L-1616 Luxembourg

- **Fonds National de Solidarité**, si la défunte était bénéficiaire du forfait d'éducation (Mammerent)

* une copie intégrale de l'acte de décès

Adresse postale :

- **Fonds National de Solidarité**

B.P. 2411, L-1024 Luxembourg

Tél. : 49 10 81 - 1

Guichets : 8 - 10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:30 à 11:30

- **Employeur du défunt/de la défunte**

* une copie intégrale de l'acte de décès

- **Employeur de tous ceux bénéficiant d'un congé extraordinaire**

* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

Pour info :

- 3 jours de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du premier degré (conjoint, parents, enfants)

- 1 jour de congé extraordinaire en cas de décès d'un parent ou allié du deuxième degré

- **Etablissement scolaire** des enfants respectivement petits-enfants

* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

- **Compagnie d'assurances**, si assurance-vie

* une copie intégrale ou un extrait de l'acte de décès

- **Instituts bancaires** et éventuellement CCPL

* une copie intégrale de l'acte de décès

* un acte de notoriété établi par un notaire

- **Notaire**, si un testament a été fait

* une copie intégrale de l'acte de décès

- **Société Nationale de Contrôle Technique**, si le défunt/la défunte était propriétaire d'un véhicule immatriculé à son nom

* une copie intégrale de l'acte de décès

* un acte de notoriété établi par un notaire

- **Consulat ou Ambassade**, s'il s'agit d'un ressortissant étranger

* une copie intégrale de l'acte de décès

* un extrait de l'acte de décès international, formule C

* passeport et/ou carte d'identité

Formalités pour la déclaration de succession

La déclaration de succession est à présenter, dans un délai de 6 mois, à :

Administration de l'Enregistrement et des Domaines

B.P. 244, L-4003 Esch-sur-Alzette

Tél. : 54 86 71 - 1

Guichets : 33-35, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette

Heures d'ouverture : de 08:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00

en ajoutant les documents suivants :

- * une copie intégrale de l'acte de décès
- * un extrait cadastral, à demander à :

Administration du Cadastre & Topographie

B.P. 1761, L-1017 Luxembourg

Tél. : 44 90 1 - 1

Guichets : 54, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Heures d'ouverture : de 08:30 à 11:30 et de 13:30 à 16:30

- * un acte notarié, en cas de contrat de mariage